

# X. Y. ZEP

## BULLETIN DU CENTRE ALAIN SAVARY

NOVEMBRE 2004 (4 NUMÉROS PAR AN)

n° 19

### SOMMAIRE

#### Éditorial

#### Recherche

LE TRAVAIL À LA MAISON  
RACONTÉ AUX ENSEIGNANTS

#### Ressources

- L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (ANLCI)
- « LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE » (JOURNAL INTERNET)

#### BRÈVES

- DERNIÈRES PUBLICATIONS
- ACTES DE COLLOQUE

#### Boussole

DÉLÉGUÉ DE L'ÉTAT  
ET ÉDUCATION PRIORITAIRE

#### Dossier

LE CYCLE TRIENNAL D'ENQUÊTES  
SUR LA SANTÉ DES ÉLÈVES

- POUR EN SAVOIR PLUS

LE bouclage de cette livraison d'*X.Y.ZEP* intervient quelques semaines après la remise du rapport de la Commission nationale du débat national sur l'avenir de l'école présidée par Claude Thélot, rapport intitulé *Pour la réussite de tous les élèves*, et censé fournir des éléments de bilan et de réflexion pour l'élaboration de la future loi d'orientation sur l'école. Ce rapport aborde la question de l'Éducation prioritaire, par le biais de celle de la mixité sociale, principalement dans son chapitre 4, intitulé précisément « Favoriser la mixité sociale sur tout le territoire ». Que dit la « commission Thélot » sur ce point ?

Elle rappelle tout d'abord que l'École ne peut agir seule et que « lutter contre les inégalités territoriales, contre la ségrégation sociale, en faveur de la mixité sociale, dépend principalement de politiques de logement et d'emploi appropriées », mais réaffirme que cette évidence ne doit pas pour autant conduire à considérer que l'École puisse s'exonérer de cette lutte. Proposant de maintenir une politique de sectorisation des établissements publics, « repensée et justifiée par une politique de qualité contrôlée », la commission Thélot préconise de « traiter les effets néfastes de la ségrégation en conduisant une politique de différenciation [...] beaucoup plus ambitieuse et plus globale, que ne l'a été jusqu'à aujourd'hui la politique ZEP ». La commission s'inscrit ainsi dans la continuité des propos de son Président qui écrivait, en 2001, que la politique ZEP était insuffisamment différenciée, quantitativement et qualitativement, ce qui expliquait selon lui sa réussite, ou son échec, partiel(le)<sup>1</sup>. Le terme « différenciation » n'est pas choisi au hasard par les rédacteurs du rapport Thélot, puisqu'il s'agit, selon eux, non seulement d'attribuer une part variable et parfois importante (de 0 à 25 %) des moyens alloués aux établissements en fonction des caractéristiques de la population d'élèves qu'ils accueillent, mais aussi de s'appuyer sur une plus grande responsabilité et une capacité d'action accrue des établissements, « pour mobiliser des équipes volontaires autour d'un projet », la contrepartie de cette plus grande autonomie reconnue aux établissements consistant en un contrôle *a posteriori* de ces projets au travers d'évaluations précises et normées des acquis des élèves. De telles propositions ne surprennent guère, venant d'une commission présidée par l'ancien Directeur de l'Évaluation et de la Prospective, et ne s'inscrivent pas en rupture, mais dans la continuité et l'approfondissement des politiques de ces dernières décennies. On est néanmoins un peu surpris de ne guère trouver, dans le rapport de la commission, d'éléments de bilan de la politique ZEP et des projets auxquels sa mise en œuvre a donné lieu, ou encore de n'y lire aucune référence au rapport que Catherine Moisan et Jacky Simon avaient consacré en 1997 aux « déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire ». Il est vrai que l'angle d'attaque de la commission Thélot sur ces questions est plus celui de la lutte pour la mixité et contre la ségrégation sociale que celui des politiques et des pratiques scolaires en tant que telles.

Angle d'attaque qui positionne le rapport Thélot comme élément complémentaire de ceux qui l'ont précédé et des travaux de recherche sur la politique ZEP et les modalités de sa mise en œuvre, et sur les difficultés et inégalités scolaires que rencontrent les élèves d'origine populaire, plutôt que comme se substituant à eux.

Jean-Yves ROCHEX,  
Université Paris VIII

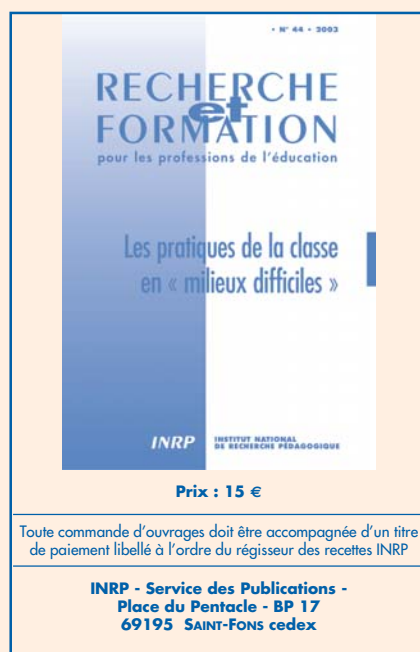
1. Claude Thélot, « Égalité et diversité dans le système éducatif: constats, enjeux, prospective », in Alain Vergnion et Henri Peyronie (éds), *Le sens de l'école et la démocratie*, Bern, Peter Lang, 2001.

## LE TRAVAIL À LA MAISON RACONTÉ AUX ENSEIGNANTS

Le travail scolaire est un objet de prédilection pour de nombreux travaux en sciences de l'éducation, mais paradoxalement, la question du travail personnel de l'élève, accompli sur une autre scène que la scène officielle de la classe est, le plus souvent, ignorée de ces mêmes travaux. Pourtant, la demande de travail adressée aux élèves excède largement le cadre de la classe et les pouvoirs publics n'ont cessé de rappeler le rôle prépondérant que l'école doit jouer dans le suivi et l'accompagnement des élèves afin de ne plus laisser au seul investissement personnel et familial la prise en charge de ce travail. Mais en quoi consiste le travail personnel de l'élève ou cette partie communément appelée « devoirs à la maison » ? Que peut-on dire exactement des manières de travailler à la maison, de leur efficacité possible et de ce qui produirait des effets différenciateurs dans ces manières de faire renforçant les inégalités entre diverses catégories d'élèves ?

Une recherche conduite auprès de 600 collégiens et lycéens sur les « gestes de l'étude » requis et mis en œuvre dans deux disciplines scolaires, – les mathématiques et l'histoire – confirme que les élèves, dans leur grande majorité, sont préoccupés par leur « devoir scolaire ». Tous ou presque manifestent une certaine maîtrise du protocole scolaire qui définit le travail personnel comme devant être accompli régulièrement, de manière autonome, dans des lieux et des temps favorables à l'étude. De même, le discours plus spécifique aux disciplines et qui consiste à dire, par exemple, que « faire des mathématiques, c'est résoudre des exercices » ou que « produire un texte en histoire » implique le « commentaire de documents d'origines diverses », est massivement entendu et déclaré par les élèves que nous avons rencontrés. Toutefois, cette uniformisation des réponses et cette apparente compréhension des règles du contrat didactique – du moins les plus formelles – n'empêchent nullement que des différences apparaissent entre les élèves forts et les élèves plus en difficulté.

On notera, par exemple, qu'en collègue et pour les bons élèves, le domicile est un lieu ou un milieu que l'élève organise afin de répéter et



poursuivre ce qui a déjà été étudié en classe, de manière coopérative, avec le professeur et les autres élèves. Cette posture de l'étude s'inscrit dans une vision synchronique, sans coupure des lieux et des temps, mais où l'essentiel de « l'étude scolaire » s'est, malgré tout, produit en classe. *A contrario*, chez les élèves les plus en difficulté, le domicile semble davantage correspondre à un deuxième milieu d'étude dans lequel ils vont tenter de trouver ou de se donner une deuxième chance. Ils retraitent ou traitent, dans cet espace, la leçon logiquement étudiée en classe, à partir de ce qu'ils pensent être les attentes de l'institution, mais dont ils n'ont pas nécessairement réussi à se saisir en classe. Une telle vision découpée, diachronique de l'étude est souvent solidaire, chez ces élèves, de l'illusion de pouvoir rattraper, à la maison, ce qui ne s'est pas fait en classe, en se conformant aux aspects les plus formels de ce qu'ils perçoivent du contrat didactique et de ses exigences. N'ayant pas totalement réussi à se mettre d'accord sur la nature des objets à étudier, semblant découvrir pour la première fois des exercices travaillés en classe pourtant tout au long de la séquence d'apprentissage, les élèves faibles se croient dans l'obligation d'inventer des gestes d'étude vis-à-vis desquels ils ont le sentiment de n'avoir été ni préparés ni entraînés en classe. Dans ces conditions, il y a

tout lieu de penser que si ces malentendus ne sont pas résolus en classe, il y a fort à parier qu'ils le seront difficilement à la maison.

Ainsi, le travail à la maison pour être personnel et privé n'en n'est pas moins ancré dans des moments collectifs de l'étude. Et de ce point de vue, il est tout à fait surprenant que cela soit justement une aide de type individuel qui soit le plus souvent proposée aux élèves en difficulté et que cette aide se limite fréquemment à des méthodes de travail générales, détachables de tout contenu de savoirs, oubliant que la forme de l'étude ne peut à elle seule suppléer le fond. Ces constats relancent, d'une certaine manière, le débat sur le principe et les modalités des dispositifs d'accompagnement scolaire, et plus largement la part de prise de responsabilité que l'école peut et doit assumer dans l'aménagement des conditions de l'étude aidée en vue de permettre aux élèves de gagner en autonomie.

Christine FELIX,  
IUFM de Marseille

**MERCI AUX LECTEURS  
d'X.Y.ZEP d'ÊTRE INDULGENTS  
POUR LE RETARD PRIS PAR CE NUMÉRO.  
SUR LE SITE [WWW.INRP.FR](http://www.inrp.fr)  
(« POLITIQUES COMPENSATOIRES »),  
VOUS RETROUVEREZ L'ESPACE  
« ÉDUCATION PRIORITAIRE »  
AVEC DE NOMBREUSES ACTUALISATIONS.**

Directeur de la publication : Emmanuel FRAISSE,  
Directeur de l'INRP

Équipe rédactionnelle

Martine KHERROUBI : Rédactrice en chef  
Danielle N. DUQUENNE : Secrétaire de rédaction  
Christiane CAVET, Michel CLÉMENT, Nicole GUIFFRAY,  
Jocelyne PERRET, Jean-Yves ROCHEX,  
Marie-Odile MAIRE SANDOZ

Maquette et réalisation PAO : Nicole PELLIEUX  
Impression : JOUVE S.A., Paris

Institut National de Recherche Pédagogique  
Centre Alain Savary,  
Centre national de ressources sur les REP et les ZEP  
Place du Pentacle - BP 17 - 69195 SAINT-FONS cedex  
Tél. : 04 72 89 95 73 ou 74 - [cas@inrp.fr](mailto:cas@inrp.fr)  
ISSN 1276-4760  
CPPA n° 0902B05544

## LE CYCLE TRIENNAL D'ENQUÊTES SUR LA SANTÉ DES ÉLÈVES

XAVIER NIEL, NATHALIE GUIGNON, CHRISTINE DE PERETTI\*

### Le dispositif d'enquêtes

Le cycle triennal d'enquêtes est organisé conjointement par la Drees et la Dgs, du ministère de la Santé et de la Protection sociale, la Desco et la Dep, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et l'institut de Veille sanitaire (InVS). Ce cycle est constitué d'une série d'enquêtes menées par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale auprès des élèves de trois classes d'âge : les enfants scolarisés en grande section de maternelle, en CM2 et en niveau 3<sup>e</sup> (générale, technologique, insertion, Segpa). La première enquête de ce cycle a été effectuée auprès des 30 000 enfants scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000. Elle s'appuie sur les bilans de santé scolaires, obligatoires à cet âge, où les parents accompagnent l'enfant muni de son carnet de santé. La seconde a eu lieu auprès de 6 500 élèves de niveau 3<sup>e</sup> en 2000-2001. La troisième a eu lieu auprès de 8 000 élèves de CM2 en 2001-2002. Un nouveau cycle a été entamé auprès des élèves de grandes sections de maternelle en 2002-2003, et se reproduit à l'identique, assurant ainsi la production régulière de données sur la santé des enfants.

Les aspects de la santé abordés dans ces enquêtes sont nombreux. Certains s'appuient directement sur les examens de santé ou sont relevés à partir du carnet de santé. Il s'agit du surpoids et de l'obésité, de la vaccination, des problèmes de vue, d'audition, et de la santé dentaire. Les problèmes de compréhension et de maîtrise du langage sont également abordés, pour les élèves de grandes sections. D'autres aspects de la santé sont développés par le biais d'un questionnaire, passé par le médecin ou l'infirmier, et qui s'adresse à l'enfant ou à la personne qui l'accompagne. Il s'agit des problèmes respiratoires et des allergies, des accidents de la vie courante, des habitudes alimentaires et de l'activité physique. Enfin, la dernière enquête auprès des élèves de niveau troisième (2003-2004) contient un auto-questionnaire sur la qualité de vie et sur la dépression. Quelques questions sur l'environnement familial de l'enfant et sur la situation professionnelle des parents sont en outre posées par le médecin, en vue de croiser ces facteurs avec l'état de santé des enfants.

L'échantillon d'établissements est fourni par la Dep, du ministère de l'Éducation nationale. On sait donc, pour chaque élève, dans quel environnement il est scolarisé : secteur public ou privé, zone rurale ou urbaine, en ZEP ou hors ZEP. L'échantillon de répondants est ensuite pondéré pour qu'il soit parfaitement représentatif de la population scolarisée l'année de l'enquête. Les critères de représentativité sont géographiques (régions ou groupes de régions, tranche de l'unité urbaine dans laquelle se situe la commune) ou scolaires (secteur public ou privé, ZEP / non ZEP, classe de scolarisation pour les élèves de niveau 3<sup>e</sup> – générale, technologique, d'insertion, Segpa). Une fois l'échantillon rendu suffisamment représentatif sur tous ces critères, il s'agit alors de relier l'état de santé à ces facteurs.

### DAVANTAGE D'OBÉSITÉ CHEZ LES ADOLESCENTS SCOLARISÉS EN ZEP ET DANS LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

L'enquête réalisée auprès des enfants de grande section de maternelle avait montré une plus grande prévalence de l'excès

pondéral pour les élèves scolarisés en Zone d'éducation prioritaire (ZEP). En troisième, également, la distribution du surpoids et surtout de l'obésité s'avère fortement liée aux variables sociales et scolaires.

En Zone d'éducation prioritaire (ZEP), 17,8 % des élèves de troisième sont en excès pondéral, contre 15,4 % dans les autres zones, selon les indicateurs de corpulence issus des travaux internationaux réalisés sous l'égide de l'OMS par l'IOTF (*international obesity task force*). À ces âges, la distribution du surpoids est identique dans ces deux types d'établissements scolaires (12,2 % en ZEP et 12,4 % ailleurs). Mais près du tiers des adolescents scolarisés en ZEP en excès pondéral est obèse, alors que c'est le cas d'un sur cinq des autres adolescents de troisième. Ainsi, à ces âges, davantage que le surpoids, c'est surtout la prévalence de l'obésité qui est sensiblement plus élevée en ZEP : celle-ci s'élève ainsi à 5,6 % en ZEP contre 3 % dans les autres zones, cette différence étant d'ailleurs surtout prononcée chez les filles (6,3 % en ZEP contre 2,7 % hors ZEP).

**Tableau 1 : Surpoids et obésité des élèves scolarisés en troisième**

	Garçons	Filles	Ensemble	ZEP	Hors ZEP
Excès pondéral	16,3 %	15,3 %	15,7 %	17,8 %	15,4 %
<i>dont surpoids</i>	12,8 %	12,1 %	12,4 %	12,2 %	12,4 %
<i>dont obésité</i>	3,5 %	3,2 %	3,3 %	5,6 %	3,0 %

Source : Drees-Desco-InVS-Dgs-Dep – Enquête auprès des enfants scolarisés en niveau 3<sup>e</sup> en 2000-2001

La prévalence de l'obésité varie également avec la filière scolaire : elle est plus élevée dans les classes de troisième technologique, d'insertion professionnelles ou les Segpa qu'en troisième générale, alors que le surpoids varie peu en fonction de ce contexte, comme c'est le cas pour les ZEP. En outre, ces deux effets se cumulent. Ainsi, pour les élèves scolarisés en troisième générale dans un collège non situé en ZEP, la prévalence globale de l'obésité est égale à 2,9 % (et même 1,7 % dans l'enseignement privé) et de 5 % dans les autres filières. En ZEP, ces prévalences s'élèvent à 5,4 % pour les troisièmes générales et à 6,6 % pour les élèves scolarisés dans une autre filière.

### LA FRÉQUENCE DE L'OBÉSITÉ APPARAÎT SURTOUT LIÉE AU MILIEU SOCIAL

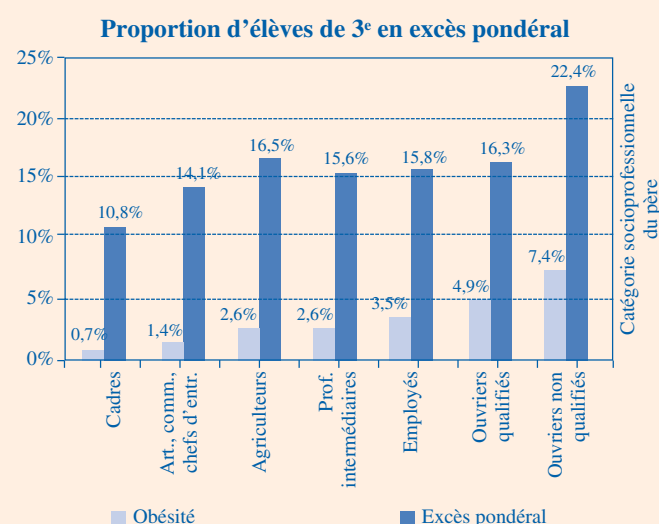
Ces différences semblent toutefois avant tout refléter l'impact de la catégorie socioprofessionnelle des parents, qui apparaît comme le critère le plus discriminant. Il existe en effet un gradient régulier entre les professions des parents, telles qu'elles ont été recueillies dans l'enquête<sup>1</sup>, et les prévalences de l'excès pondéral et de l'obésité. Ainsi, lorsque le père est cadre ou exerce une profession libérale, la prévalence globale de l'excès pondéral chez les adolescents de troisième est d'à peine 11 %, et celle de l'obésité inférieure à 1 % (graphique 3). Lorsqu'il est ouvrier non qualifié, l'excès pondéral est deux fois plus fréquent, mais l'obésité dix fois plus. Entre ces deux extrêmes, les

\* Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère de la Santé et de la Protection sociale.

milieux artisans, commerçants et chefs d'entreprise ainsi que ceux des professions intermédiaires et des employés occupent une position intermédiaire, alors que la prévalence de l'obésité est relativement élevée, proche de 5 %, chez les enfants issus des milieux ouvriers qualifiés<sup>2</sup>. La situation est similaire lorsque l'on considère la catégorie socioprofessionnelle maternelle, avec une prévalence de l'obésité minimale lorsque la mère est cadre, et maximale lorsqu'elle est ouvrière non qualifiée.

L'analyse multivariée<sup>3</sup> permet de faire la part de ces différents effets, compte tenu des relations existant entre le milieu social des enfants et leur zone de scolarisation, ou encore leur retard scolaire. Elle confirme l'effet majeur de la catégorie socioprofessionnelle paternelle sur la prévalence de l'obésité. À un moindre degré, elle met aussi en évidence un effet protecteur de la scolarisation dans l'enseignement privé qui pourrait peut-être s'interpréter comme le reflet d'un souhait parental d'éducation plus encadrée. Les autres effets s'annulent dès lors que la catégorie socioprofessionnelle du père et le secteur d'enseignement sont pris en compte : il n'existe alors pas de lien propre entre l'obésité et l'âge, le sexe, le type de filière, la scolarisation en zone d'éducation prioritaire, ni même l'occupation paternelle (actif occupé, chômeur, inactif). Ainsi, par rapport aux enfants dont le père est cadre (ou profession libérale), c'est pour les enfants d'ouvriers non qualifiés que le risque d'obésité est le plus élevé (odds ratio = 10), ce risque décroissant ensuite lorsque le père est ouvrier qualifié (OR = 6,2), employé (OR = 4,7) ou encore s'il exerce une profession intermédiaire (OR = 3,7). Enfin, « toutes choses égales par ailleurs », l'obésité est 1,7<sup>4</sup> fois plus fréquente dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé.

Les différences sociales en matière de prévalence du surpoids étaient déjà présentes à la fin de l'école maternelle : dès 5-6 ans, l'excès pondéral était presque deux fois plus fréquent chez les enfants dont le père est ouvrier que chez les enfants de père cadre. Mais les différences étaient moins marquées pour l'obésité, avec des prévalences de 1,1 % pour les enfants de pères cadres, et 3,2 % en milieu ouvrier<sup>5</sup>.



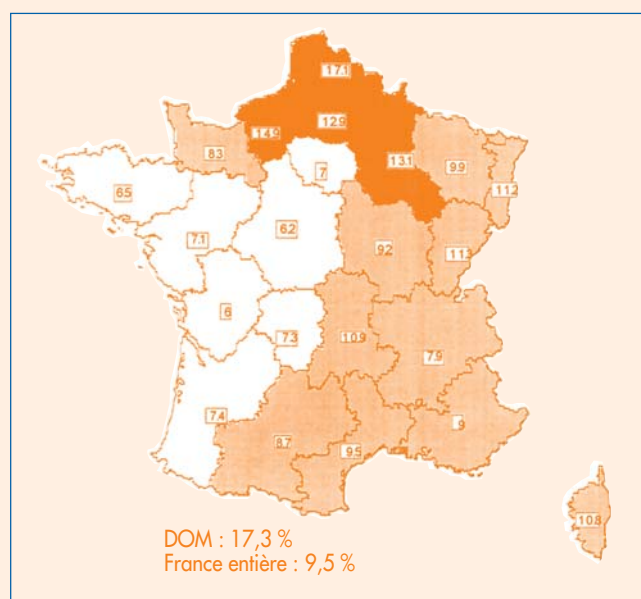
Source : Drees-Desco-InVS-Dgs-Dep – Enquête auprès des enfants scolarisés en niveau 3<sup>e</sup> en 2000-2001

## LES DOM ET LE NORD DE LA FRANCE ENREGISTRENT LES PLUS FORTES PROPORTIONS D'ENFANTS DE 5 À 6 ANS AYANT DES CARIES NON SOIGNÉES

L'examen dentaire pratiqué par les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale dans le cadre de l'enquête révèle de très fortes disparités entre les régions françaises, tant sur l'état des dents des enfants que sur le recours aux soins dentaires. La mesure de ces disparités peut s'effectuer au moyen d'un indicateur régional, comme la proportion d'enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées, qui synthétise la prévalence des caries et l'intensité des recours aux soins dentaires. Un indicateur élevé situe la région concernée à un niveau défavorable, tandis qu'un indicateur inférieur à la moyenne reflète une position avantageuse. Cette position peut être due à une prévalence faible de caries (conséquence à une hygiène appropriée ou à une alimentation particulière, comme par exemple à forte teneur en sel fluoré). Elle peut également provenir d'une politique de santé publique de prophylaxie des caries, via des campagnes d'informations menées par les services de PMI ou des bilans effectués sur les enfants scolarisés en maternelle.

Les plus faibles proportions d'enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées se situent ainsi sur tout le littoral atlantique, tandis que les régions où cette proportion est la plus forte sont le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne et la Picardie, c'est-à-dire tout le nord de la France, auquel s'ajoutent les DOM.

### Proportion d'enfants de 5 à 6 ans ayant au moins deux dents cariées non soignées



Source : Drees-Desco-InVS-Dgs-Dep – Enquête auprès des enfants scolarisés en grande section de maternelle 1999-2000

Cette géographie de l'état des dents des enfants de 5 à 6 ans correspond assez bien à celle observée au travers des bilans bucco-dentaires effectués la même année auprès des adolescents de 15 ans : indices relatifs aux caries, aux dents absentes ou obstruées défavorables dans le Nord et l'Est, favorables en

1. La catégorie socioprofessionnelle des parents a été codée par les enquêteurs à partir de la profession actuelle (ou, pour les inactifs, la profession antérieure) indiquée par les adolescents. Pour les familles recomposées, c'est la réponse spontanée sur la désignation du père et de la mère qui a été prise en compte ; en cas de demande de précision (par exemple père ou beau-père), c'est la profession de la personne avec laquelle l'adolescent vit habituellement qui a été demandée.
2. À cet égard, l'étude EPCV 2001 montre que c'est chez les ouvriers que la fréquence de consommation quotidienne de fruits et légumes frais est la plus rare.
3. En l'occurrence, régression logistique.
4. Valeur de l'odds ratio ajusté.
5. Ces résultats qui suggèrent l'impact de modes de vie socialement différenciés (nutrition, activité, et même allaitement), n'excluent pas l'existence d'un mécanisme de prédisposition génétique qui semble établie, mais dont le mode d'action est toutefois complexe.

Île-de-France et dans le Sud-Ouest<sup>6</sup>. Il n'y a par contre aucune corrélation statistique entre la densité régionale de dentistes et l'état des dents ainsi observé chez les enfants scolarisés en grande section de maternelle<sup>7</sup>. La prise en compte de la richesse régionale (PIB par habitant) n'éclaire pas davantage les disparités régionales de prévalence de caries, ni même celle de la proportion de dents cariées soignées, sauf en ce qui concerne l'Île-de-France et les DOM, aux deux extrémités de l'échelle de la richesse régionale et de la prévalence des caries. La prise en compte de la structure rurale ou urbaine des régions dans l'explication des disparités régionales de l'état de santé dentaire des enfants s'avère également infructueuse.

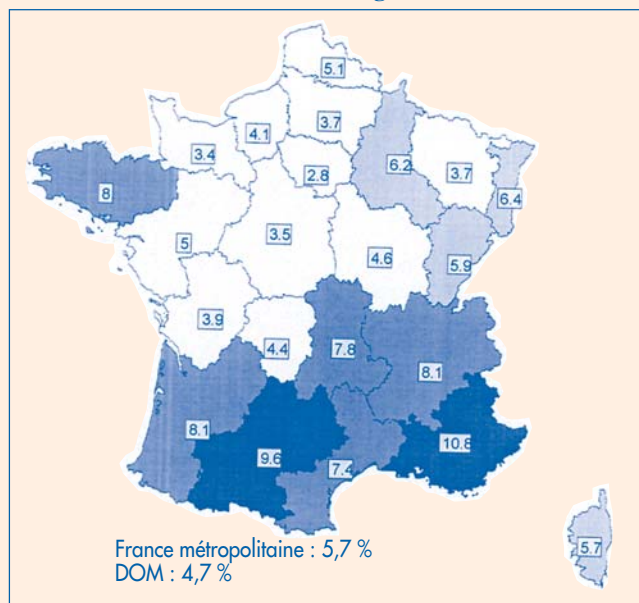
La prévalence élevée des problèmes bucco-dentaires chez les enfants des régions du Nord peut en revanche être mise en relation avec la forte présence d'écoles classées en zone d'éducation prioritaire (ZEP) dans ces régions. De façon générale en effet, la part des enfants scolarisés en ZEP est un indicateur des différences socio-économiques entre régions, le niveau de vie moyen des parents des enfants scolarisés en ZEP étant inférieur à celui des élèves scolarisés hors ZEP. Le choix de ne retenir que la scolarisation en ZEP comme indicateur socio-économique de la famille de l'élève a été imposé par la formulation du questionnaire de l'enquête de 1999-2000. L'élargissement à d'autres variables a en revanche été rendu possible dans les autres enquêtes du cycle.

La proportion d'enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées est ainsi, en moyenne, bien plus forte dans les grandes sections d'écoles maternelles se situant en ZEP (19 %) qu'hors ZEP (8 %). Si la proportion globale d'enfants ayant des problèmes dentaires est différente en ZEP et dans les autres zones, les disparités régionales de l'état dentaire des enfants sont en revanche les mêmes dans ces deux types de zones : la proportion d'élèves ayant des problèmes dentaires demeure en tout état de cause plus forte dans l'est et le nord de la France métropolitaine ainsi qu'en Corse et dans les DOM. Au-delà de l'importance de la scolarisation en ZEP, il conviendrait sans doute de s'appuyer sur des indicateurs économiques plus précis, comme par exemple la profession de chacun des parents et leur situation vis à vis de l'emploi pour neutraliser de façon plus certaine l'effet du niveau de vie et des différences sociales sur l'état dentaire des enfants.

#### UNE COUVERTURE VACCINALE CONTRE LA ROUGEOLE MOINDRE DANS LE SUD DE LA FRANCE

Au vu des informations issues des certificats de santé des enfants âgés de 24 mois, la couverture vaccinale contre la rougeole, les oreillons et la rubéole n'a cessé de s'améliorer au cours des dix dernières années. En 1999, l'enquête auprès des enfants scolarisés permettait d'estimer la proportion d'enfants âgés de 5 à 6 ans non vaccinés contre la rougeole à 5,7 %. Cette faible proportion recouvre toutefois d'importantes disparités régionales. Toutes les régions du sud ont ainsi une proportion d'enfants non vaccinés supérieure à la moyenne. C'est l'Île-de-France qui se caractérise par la meilleure couverture vaccinale, les DOM se situant, cette fois, dans la moyenne.

#### Part des enfants de 5 à 6 ans non vaccinés contre la rougeole



Source : Drees-Desco-InVS-Dgs-Dep – Enquête auprès des enfants scolarisés en grande section de maternelle 1999-2000

Contrairement à ce qui a été observé pour d'autres indicateurs, comme le surpoids ou l'état de santé dentaire, le fait de résider dans une zone d'éducation prioritaire ne constitue pas un facteur pénalisant en matière de vaccination. Au contraire, les enfants scolarisés en ZEP sont un peu plus souvent vaccinés que les autres. La couverture vaccinale apparaît en revanche davantage liée à l'urbanisation : la part des enfants non vaccinés contre la rougeole atteint presque 8 % dans les communes rurales et diminue progressivement avec l'urbanisation, pour être minime dans l'agglomération parisienne. Toutefois, la prise en compte des différences de structure urbaine ne modifie pratiquement pas la hiérarchie des régions en termes de taux de vaccination des enfants, cette hiérarchie restant extrêmement marquée par la coupure entre le Nord et le Sud.

Cette géographie se retrouve à l'identique pour la couverture vaccinale des enfants âgés de 24 mois, telle qu'elle est retracée par leurs certificats de santé<sup>8</sup>. Il est à cet égard possible que ces écarts de vaccination reflètent des différences d'attitude de la part des familles et des médecins plutôt que des disparités en matière d'information ou d'accès aux soins<sup>9</sup>.

*On le voit à travers ce dossier, certains aspects de l'état de santé des enfants et des adolescents sont à présent mieux connus grâce aux enquêtes réalisées en partenariat avec les différents ministères. Dans ces enquêtes, l'introduction de la variable ZEP rappelle que les populations les plus pauvres sont les plus exposées aux risques de santé. L'obésité est devenue un « enjeu majeur » parce qu'elle ne cesse de progresser depuis trente ans dans les milieux défavorisés. Quant aux disparités régionales, elles commencent seulement à être mesurées et interprétées.*

6. Chabert R., Matysiak M., Gradelet J., Chamodot M.-F., « Le bilan bucco-dentaire : suivi prospectif d'adolescents en France », *Revue médicale de l'assurance maladie*, volume 34, n° 1, janvier-mars 2003.

7. Sicart D., « Les professions de santé au 1/1/2000 », Document de travail collection statistiques, n° 9, août 2000.

8. Denise Antona, « La couverture vaccinale des enfants d'âge préscolaire en France en 2000 », *Eurosurveillance*, vol n° 6, juin 2003.

9. CFES, *Baromètre santé 2000*, volume 2, « Résultats », pp. 55-72.

## ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Duport N., Castetbon K., Guignon N., Hercberg S., « Corpu-  
lence des enfants scolarisés en grande section de maternelle en  
France métropolitaine et départements d'outre-mer: variations  
régionales et disparités urbaines », *Bulletin épidémiologique  
hebdomadaire*, n° 18-19, InVS, 2003, pp. 82-84.

Guignon N., Badeyan G., « La santé des enfants de 6 ans à tra-  
vers les bilans de santé scolaire », *Études et résultats*, n° 155,  
DREES, janvier 2002.

Guignon N., Niel X., « L'état de santé des enfants de 5-6 ans  
dans les régions », *Études et résultats*, n° 250, DREES,  
juillet 2003.

Guignon N., Niel X., « Les disparités régionales de l'état de  
santé des enfants de 5 à 6 ans », *Bulletin épidémiologique heb-  
domadaire*, n° 39, InVS, 2003.

Peretti (de) C., Castetbon K., « Surpoids et obésité chez les ado-  
lescents scolarisés en classe de troisième », *Études et résultats*,  
n° 283, DREES, janvier 2004.

### La collecte des données est réalisée par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale

Ont participé au comité de projet :

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche : C. Kerneur, F. Martini,  
N. Neulat, M.-C. Romano (Desco) ; C. Cuvier,  
E. Nauze-Fichet (Dep)
- Ministère de la Santé et de la Protection sociale :  
C. Dartiguenave, C. Paclot, A.-M. Servant (Dgs)
- Inserm : A Tursz
- InVS : D. Antona, K. Castetbon, M.-C. Delmas,  
D. Lévy-Bruhl, B. Thélot

## ► POUR EN SAVOIR PLUS

### • OUVRAGES

**Baromètre santé 2000 – Les comportements des 12-25 ans :  
synthèse des résultats nationaux et régionaux.** P. Guilbert,  
A. Gautier, F. Baudier, A. Trugeon. Saint-Denis : Institut National  
de Prévention et d'Éducation pour la Santé, Vol. 3.1, 2004,  
216 p, 21 €/vol.

*Étude réalisée par l'INPES avec la collaboration de la Caisse  
nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Le  
Baromètre santé permet de connaître l'opinion, l'attitude et le  
comportement des Français en matière de santé. Le volume 3.1  
expose les données nationales sur les 12-25 ans et dresse un  
portrait de leurs pratiques dans le domaine de la vaccination,  
de la contraception, des consommations de tabac, d'alcool et  
de cannabis. Les analyses portent sur des indicateurs de santé  
comme la santé perçue, la qualité de vie, les violences subies ou  
les pensées suicidaires.*

Éditions INPES, 42 bd de la Libération, 93203, Saint-Denis Cedex

Tél. : 01 49 33 23 91

Site : <http://www.cfes.sante.fr/>

**Santé des enfants et des adolescents. Propositions pour la  
préservier.** Paris : INSERM (Collection Expertise collective  
opérationnelle. De l'expertise à l'action), 2003, 206 p., 22 €.

*Le document porte sur les aspects fondamentaux de la santé  
physique et mentale des enfants et des adolescents. L'obésité,  
l'anxiété, la dépression, la prise de risque avec l'alcool chez les  
jeunes représentent les préoccupations majeures. Les actions se  
situent dans les champs de la création d'environnements favo-  
rables et de la prévention des risques.*

Éditions INSERM, 101 rue de Tolbiac, 75654, Paris Cedex 13.

Tél. : 01 44 23 60

Site : [www.inserm.fr/servcom/](http://www.inserm.fr/servcom/)

**Données sur la situation sanitaire et sociale en France en  
2003.** DREES. Paris : La Documentation française, 2003, 21 €.

*Cet ouvrage annuel de synthèse présente les grandes caracté-  
ristiques de l'état sanitaire des Français en 2003. Des dispari-  
tés sociales de santé et de recours aux soins sont notées (pro-  
blèmes de santé plus marqués pour les personnes en situation  
précaire et pour les enfants scolarisés en ZEP).*

Tél. : 01 40 56 80 28

Site : <http://www.sante.gouv.fr> rubrique « recherches, études  
et statistiques ».

### • REVUES

**La santé des enfants scolarisés en CM2 à travers les  
enquêtes de santé scolaire en 2001-2002.** C. Labeyrie, X. Niel.  
*Études et Résultats*, n° 313, juin 2004.

*Travail effectué en collaboration avec le ministère de la Solida-  
rité, de la Santé et de la Protection sociale. L'enquête, la pre-  
mière consacrée à cette classe d'âge, mesure les problèmes de  
santé des enfants (surpoids, problèmes respiratoires, accidents de  
la vie courante, allergies, déficiences auditives), de même  
que les disparités sociales concernant l'importance des  
troubles et les recours aux soins et à la prévention (vaccination,  
port de lunettes, soins dentaires).*

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/>

**La santé des adolescents.** INPES, INSERM, DREES, IRDES.  
*Études et Résultats*, n° 322, DREES, juin 2004.

*Bien qu'ils aient de moins bonnes habitudes alimentaires, les  
adolescents de 12 à 17 ans pratiquent plus d'activités physiques  
que les adultes et sont moins touchés par l'obésité. En matière  
de conduites à risque, la consommation de cannabis et les com-  
portements violents concernent surtout les garçons. Les filles  
sont davantage sujettes à la dépression et aux tentatives de  
suicide.*

Les publications de la DREES sont disponibles sur le site de la  
DREES (ministère de la Santé et de la Protection sociale) :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/>.

*Maintenant, l'INRP et le Centre Alain Savary sont complètement installés à Lyon.  
Merci à Martine Kherroubi et à tous ceux et celles qui ont assuré l'animation du Centre  
pendant ces dernières années et qui continuent à apporter leur soutien  
et leurs conseils pendant cette période de transition.*

## RESSOURCES

### L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (ANLCI)

DANS le cadre des politiques de lutte contre l'exclusion et de cohésion sociale, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) est chargée, de fédérer et d'optimiser les actions et les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics nationaux et territoriaux, par les entreprises et la société civile. C'est un groupement d'intérêt public à vocation nationale. Créée en octobre 2000, l'agence a succédé au GPLI, groupe permanent de lutte contre l'illettrisme.

À noter: l'Agence, que ce soit au niveau national ou au niveau régional, ne dispose pas de moyens d'intervention en direction des publics, ceux-ci sont gérés par les institutions dont c'est la mission.

■ **Une organisation nationale très partenariale** avec trois instances pour piloter et nourrir la réflexion et l'action. Le *conseil d'administration* regroupe plusieurs ministères, des représentants des collectivités territoriales et du monde économique. Ce sont les institutions membres du conseil qui allouent à l'agence ses moyens de fonctionnement et d'animation. Le *comité consultatif* est le lieu de rencontres, de débats et de propositions de la société civile. Le *comité scientifique et de l'évaluation* fournit des éclairages et des avis. L'*équipe permanente*, basée à Lyon, conduit les projets d'animation et

coordonne le réseau des chargés de missions régionaux.

■ **Des plans régionaux fédérateurs pour organiser la prévention et lutter contre l'illettrisme.**

Dans chaque région, le chargé de mission ANLCI, nommé par le Préfet de région et la directrice de l'Agence, en concertation avec le conseil régional, anime la politique régionale de lutte contre l'illettrisme. En s'appuyant sur une instance partenariale qui définit les orientations, il prépare le plan régional de lutte contre l'illettrisme, anime et coordonne sa mise en œuvre avec le concours des centres de ressources illettrisme (un ou plusieurs par région).

■ **Deux champs d'intervention complémentaires**

• **Les actions pour les adultes et les jeunes adultes**

Plus de deux millions de personnes sont concernées. Pour les jeunes de 17 ans de nationalité française, c'est plus d'un jeune sur dix qui rencontre des difficultés importantes pour lire et écrire (statistiques de la JAPD, journée d'appel à la préparation à la défense). Une offre de services diversifiée est mise en place pour permettre à chacun de s'engager dans un processus de formation: information et incitation à la formation, dynamisation à

travers des activités culturelles et sociales, accompagnement solidaire, apprentissage au sein de dispositifs de proximité (ateliers de formation de base notamment), parcours d'insertion professionnelle intégrant un volet lutte contre l'illettrisme, formation en entreprise, etc.

• **La prévention de l'illettrisme**

Il s'agit ici de prévenir le risque d'illettrisme à l'âge adulte en évitant que celui-ci commence à prendre racine dès l'enfance à partir des difficultés scolaires. Le but est de développer les démarches et les dispositifs qui favorisent la réussite des apprentissages, qui donnent du sens et de la motivation pour apprendre, aussi bien dans l'école que dans les familles et dans l'environnement social. L'Agence est engagée auprès de toutes celles et de tous ceux qui, par leur travail quotidien, contribuent à cette réussite. Les acteurs de l'éducation prioritaire en sont les premiers artisans.

**Pour en savoir plus**

ANLCI, 1 Place de l'École, BP 7082, 69348 Lyon Cedex 07 - Tél.: 04 37 37 16 80  
Site: <http://www.anlci.gouv.fr>  
et aussi un n° d'appel « grand public »:  
n° Indigo 0 820 33 34 35.  
Illettrisme info service (0,12 € TTC/min).

Christiane CAVET  
INRP-CAS

## RESSOURCES

### « [HTTP://WWW.CAFEPEDAGOGIQUE.NET](http://www.cafepedagogique.net) »

L'É *café pédagogique*, journal Internet de l'actualité pédagogique, offre un flash quotidien: « l'expresso » et tous les 15 jours: « l'intégralité du café ». Les abonnements sont gratuits.

À la création du Café, en mars 2001, l'équipe rédactionnelle (composée actuellement de 28 personnes pour la plupart enseignants, formateurs ou documentalistes) s'est fixée trois objectifs:

- faciliter l'intégration des TICE dans l'enseignement;
- soutenir l'innovation;
- faire connaître les réalisations des enseignants de terrain.

La publication uniquement en ligne, téléchargeable et imprimable, propose plusieurs rubriques:

• la rubrique « Pédagogie » est nourrie d'articles pédagogiques, d'exemples de pratiques, de bonnes adresses, de travaux croisés, etc.;

• la rubrique « Veille pédagogique » est assurée pour toutes les disciplines scolaires;

• la rubrique « Bibliographie » où chaque document présenté est accompagné d'un résumé.

Les documents de chacune de ces trois rubriques sont exhaustivement archivés et accessibles grâce à des fonctions de recherche par critères. Les éditoriaux, les tribunes pédagogiques et les entretiens ou articles concernant les pratiques pédagogiques en TICE sont recensés par ordre chronologique et d'accès aisé.

De fait, l'ergonomie du site est conçue pour faciliter à tout enseignant la recherche d'informations, de documents, d'éléments de réflexion utiles à sa pratique. C'est un outil réalisé par des enseignants pour des enseignants avec une volonté explicite de communication et d'échanges entre enseignants. Les acteurs de

l'éducation prioritaire y trouvent des articles de fond ou des interviews de chercheurs comme, par exemple, l'article de François Dubet sur « La violence à l'école » ou l'interview de A. de Perretti paru dans *Le Café pédagogique* (n° 44) « Le principe de notre système est construit sur le fait qu'il y ait des échecs ».

Le flash quotidien permet une prompt réactivité aux événements de l'actualité scolaire comme le débat sur la laïcité et le port du voile à l'école qui a ponctué l'année scolaire 2003-2004.

L'approche européenne du *Café Pédagogique* est marquée par des regards successifs sur l'actualité liée à l'enseignement et à la scolarisation dans les divers pays européens toujours avec une préoccupation d'informations et de propositions de réflexion pour les enseignants francophones.

Marie-Odile MAIRE SANDOZ  
INRP-CAS

## ► DERNIÈRES PUBLICATIONS

### • Ouvrages

**Les oubliés de l'école en France.** Observatoire de l'enfance en France, G. Langouët (dir.). Paris : Hachette, 2003, 256 p., 21.10 €  
Cet ouvrage sociologique expose, d'abord, la réussite globale du système scolaire français tout en pointant les inégalités de chance de réussite. L'analyse de données statistiques permet de comparer les « sortants sans qualification » aux autres. Puis, cinq enseignants-chercheurs alimentent la réflexion à partir de quatre thèmes : les apports des lycées professionnels face à la déscolarisation, les phénomènes de marginalisation et d'exclusion liés à l'illettrisme, la lutte contre la violence à l'école et la nécessité de resserrer le lien social par la solidarité, la tolérance et le respect. Enfin, des acteurs de terrain témoignent d'actions mises en place pour lutter contre l'échec scolaire.

**École, l'enjeu démocratique.** J.-P. Terrail. Paris : La Dispute, 2004, 157 p., 11 €  
Dans la lignée de son ouvrage précédent, *De l'inégalité scolaire*, Jean-Pierre Terrail souligne que l'école, en devenant unique, n'a pas mis fin aux inégalités scolaires. L'école a en charge l'initiation à la culture écrite, mission essentielle pour la formation et l'avenir des jeunes. Dans un bilan sans complaisance, il analyse les responsabilités de l'État mais aussi des enseignants. Son constat : « On donne moins à ceux qui ont moins ». Selon lui, la sortie de la crise passe par une relance de la démocratisation scolaire. Il réfléchit sur la forme que prendrait une école de la réussite pour tous.

### • Revues

**La recherche en éducation et les ZEP en France. 2. Apprentissages et exercice professionnel en ZEP : résultats, analyses, interprétations** (M. Kherroubi, J.-Y. Rochex). *Revue française de pédagogie*, n° 146, 2004, pp. 115-190.  
La publication fait suite à la première partie de la note de synthèse de M. Kherroubi et J.-Y. Rochex (n° 140 de la même revue). Cette deuxième partie de la note de synthèse porte sur l'analyse de la mise en œuvre de la politique ZEP. Elle traite des modalités de socialisation et de scolarisation des élèves des milieux populaires ainsi que des conditions d'apprentissage qui en résultent. Elle étudie également les carrières et les conditions de travail des enseignants en ZEP tant au niveau du primaire que du secondaire.  
*Revue française de pédagogie*, INRP  
Vente au numéro : 0472898341 (15 €)  
Abonnements : 0472899576. 3 n°/an : 34 €  
Site : <http://www.inrp.fr/publications/rfp>

**Les pratiques de la classe en milieux difficiles.** *Recherche et Formation*, n° 44, 2003.  
Dans ce numéro, résultat d'un travail mené par un groupe de chercheurs, il s'agit de mettre en regard des pratiques d'enseignement dans des classes en secteur difficile en privilégiant le double axe de la discipline enseignée (français, mathématiques, arts plastiques) et de l'analyse du travail du professeur. Les articles s'adressent principalement aux équipes de terrain, que les enseignants soient débutants ou confirmés.  
*Recherche et Formation*, INRP  
Vente au numéro : 0472898341 (15 €)  
Abonnements : 0472899576. 3 nos/an : (34 €)  
Site : <http://www.inrp.fr/publications/rech-form>

**Réussir ses apprentissages à l'école et au collège.** La nouvelle revue de l'AIS : adaptation et intégration scolaires, n° 25, 2003, pp. 5-139.  
Dossier coordonné par G. Chauveau et J. Seknadje-Askénazi. Il présente un ensemble d'articles de chercheurs, d'enseignants d'université et d'enseignants d'UFM. La problématique langagière traverse la plupart des articles du dossier qui place l'élève au centre des apprentissages. Les difficultés rencontrées sont analysées dans leur rapport avec le contexte scolaire plutôt qu'en focalisant l'attention sur les potentiels et les difficultés de l'enfant.  
Revue diffusée par les Éditions du Cnefei, 58/60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.  
En vente au n° (15 € + 2.5 € de frais d'envoi) et sur abonnement (45 € les 4/an)  
Site : <http://www.cnefei.fr/RessourcesHome.htm>

## ► ACTES DE COLLOQUE

**Le devenir des enfants de familles défavorisées en France.** Actes du colloque organisé conjointement par le CERC, la CNAF, la DEP et la DREES le 01.04.2004. *Sont présentés à la fois des synthèses thématiques, commandées à des spécialistes reconnus dans leur discipline (sociologie, sciences de l'éducation) et des travaux analytiques sélectionnés suite à un appel à contributions. Naître ou vivre dans une famille défavorisée accroît les risques de connaître la pauvreté ou l'exclusion à l'âge adulte. Ce colloque fait suite à celui organisé en 2003 par le CERC.*  
<http://www.cerc.gov.fr/meetings>

Nicole GUIFFRAY  
INRP-CAS

# BOUSSOLE

## DÉLÉGUÉ DE L'ÉTAT ET ÉDUCATION PRIORITAIRE

### HISTORIQUE DU DISPOSITIF DE DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT

Depuis 1991 et la création des sous-préfets, chargés de mission pour la Politique de la Ville dans les départements les plus urbanisés, la Politique de la Ville connaît dans le Rhône une dynamique particulière née de la volonté locale de moderniser l'action de l'état en développant une démarche interministérielle. En 2001, ce dispositif original a été généralisé à l'ensemble du territoire national : 250 délégués de l'État ont été nommés après appel à candidature sur la base du volontariat. Ils peuvent être joints sur leur lieu de travail et leurs coordonnées sont disponibles auprès des services Politique de la Ville de la préfecture.

Fonctionnaires de responsabilité dans différents services de l'État, les délégués de l'État sont missionnés par le préfet pour assurer la coordination de l'action de l'État dans les quartiers concernés par la Politique de la Ville. Leur intervention permet de mieux appréhender la réalité des quartiers les plus en difficulté, de faire remonter des informations au préfet et d'améliorer la cohérence d'ensemble des actions menées. L'absence de relations hiérarchiques entre eux, le volontariat de la mission, le fonctionnement en réseau des délégués autour du sous-préfet Ville favorisent une approche décloisonnée, horizontale et globale des problèmes que connaissent les quartiers.

La préparation des Contrats de Ville 2000-2006 a offert l'occasion aux services de l'État de mesurer leur capacité à partager un diagnostic de la situation que connaissent les territoires, à organiser leurs actions autour d'objectifs et de déterminer ensemble une évaluation commune de l'action de lutte contre les exclusions. Exerçant, pour certains, des responsabilités de chef de service (principal de collège, responsable du service développement social urbain de la DDE, directeur adjoint de la Protection Judiciaire de la Jeunesse...), et continuant à exercer leurs fonctions dans leur service d'origine, ils consacrent une partie importante de leur temps à un ou plu-

sieurs quartiers en difficulté. Cette mission menée en parallèle de leur activité professionnelle est indemnisée et évaluée mensuellement par les services de la Politique de la Ville de la préfecture.

### DÉLÉGUÉ DE L'ÉTAT ET ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le délégué de l'État parfois issu de l'Éducation nationale entretient des relations privilégiées avec les REP :

- Il a une connaissance fine de la problématique du ou des quartiers qui relèvent de sa compétence et qui sont souvent en partie ou intégralement situés en REP.
- Il est à l'écoute des habitants, des associations et des professionnels.
- Il participe aux comités de pilotage et aux conseils de réseau sur invitation du responsable du REP.
- Il renseigne ses interlocuteurs institutionnels et associatifs sur les possibilités de financement émanant des crédits de la Politique de la Ville.
- Il informe le sous-préfet des dysfonctionnements et des problèmes repérés sur le quartier.
- Il participe aux évaluations menées dans le cadre de la Politique de la Ville et à la réflexion à l'initiative des projets associatifs ou institutionnels. Il favorise une approche globale des situations et des réponses à apporter.
- Il participe aux assemblées générales des associations sur invitation de celles-ci.
- Il est le médiateur privilégié des partenaires de l'Éducation prioritaire. Il impulse et facilite le développement du partenariat entre les acteurs de terrain et les services déconcentrés de l'État.
- Il coordonne l'action de l'Éducation prioritaire avec ses partenaires institutionnels et associatifs.

Ce militant d'un nouveau genre manque souvent de temps pour effectuer l'ensemble de ses tâches, mais cette façon de travailler autrement en facilitant l'action des acteurs de terrain le motive jour après jour.

Corine ESCOBAR, enseignante et déléguée de l'État